

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2254

Edition du  
26 août 2019

DANS CE NUMÉRO

---

**L'UDC appuie involontairement une initiative pour le tirage au sort des juges**

(Jean-Daniel Delley)

Un juge sous pression illustre la nécessité de mieux garantir l'indépendance du Tribunal fédéral

**La mise en œuvre de la LAT révisée: un défi pour les communes** (Michel Rey)

Aménagement du territoire: un bilan après 5 ans (2 / 2)

**Cinéma en salle: un avenir difficile** (Jacques Guyaz)

Coup de projecteur sur les statistiques et les tendances des films en Suisse

**Démocratie directe sous influence** (Yvette Jaggi)

Les méthodes du marketing d'influence s'appliquent désormais aux récoltes de signatures pour les initiatives populaires

**Expresso**

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

# L'UDC appuie involontairement une initiative pour le tirage au sort des juges

Un juge sous pression illustre la nécessité de mieux garantir l'indépendance du Tribunal fédéral

Jean-Daniel Delley - 22 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35353>

On attend de la justice qu'elle se prononce en toute indépendance, à l'abri des pressions des autres pouvoirs publics et des groupes d'intérêts. C'est d'ailleurs bien ce que précise la loi sur le Tribunal fédéral à son [article 2](#).

L'UDC n'est pas de cet avis. Elle a vivement critiqué un [récent arrêt](#) du Tribunal fédéral autorisant la transmission à la France de données bancaires de clients français d'UBS. Tel est son bon droit. Mais certains de ses élus ont franchi une ligne rouge en prenant violemment à partie un juge issu de ce parti.

Ce dernier a fait [pencher la balance](#) en faveur de cette décision favorable au fisc français: un comportement «*incompréhensible*» pour le conseiller national et banquier Thomas Matter qui ne s'imagine pas accepter la réélection d'Yves Donzallaz, le juge incriminé, alors que son collègue Pirmin Schwander évoque l'introduction d'une procédure de révocation.

Ce n'est pas première fois que ce juge d'origine valaisanne se trouve dans le collimateur de son parti. En 2015 déjà, il avait approuvé le fameux arrêt du TF établissant la primauté de l'Accord de libre circulation sur l'initiative de l'UDC «*contre*

*l'immigration de masse*». L'hebdomadaire [Die Weltwoche](#), proche de l'UDC, le dénonçait alors comme «*dissident*» et «*internationaliste*». Le juge avait décliné une citation à comparaître devant les instances de l'UDC. En clair, nos souverainistes conservateurs attendent de «*leurs*» juges qu'ils suivent fidèlement la ligne du parti.

La colère de l'UDC est d'autant plus paradoxale que cette dernière avait loué les qualités de ce juge au moment de sa candidature et manifesté son mécontentement qu'à deux reprises elle n'ait pas été retenue par le Parlement.

Voilà qui montre deux faiblesses majeures du système judiciaire helvétique: le monopole des partis dans la sélection des juges et la durée limitée du mandat des magistrats, soumis à réélection périodique. Deux caractéristiques qui menacent potentiellement l'indépendance de la justice, comme l'a souligné le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (Greco) dans son [dernier rapport](#) d'évaluation sur la Suisse.

Aucun juge non affilié à un parti n'a été élu au TF. La sélection, effectuée par la

commission judiciaire du Parlement, tient certes compte des qualifications des candidats, mais veille au respect de la diversité linguistique et à l'équilibre politique.

Ce mode de sélection, note le Greco, ne garantit pas l'élection des personnes les plus qualifiées. Quant aux magistrats élus, ils doivent verser une contribution financière au parti qui les a présentés. Cette obligation, tout comme le fait d'être soumis à réélection tous les 6 ans, met les juges dans une situation peu conforme à l'exigence d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Cette récente actualité ne peut qu'encourager [l'initiative populaire pour la justice](#), qui sera déposées lundi 26 août à la Chancellerie fédérale. Elle vise précisément à supprimer ces faiblesses: remplacement de l'élection par le Parlement par un tirage au sort parmi des candidats jugés personnellement et professionnellement aptes; durée du mandat étendue jusqu'à cinq ans après l'âge normal de la retraite; procédure de révocation dûment encadrée.

Dans une excellente synthèse ([Revue de droit suisse](#), vol.138,

p.269 s.), Niccolo Raselli, juge fédéral durant 17 ans, trie le bon grain de l'ivraie charriée par cette initiative.

Oui, il faut en finir avec la mainmise des partis sur la justice. Mais le tirage au sort ne garantit pas l'expression de la diversité de la société, pas plus qu'il n'assied la légitimité démocratique de l'institution judiciaire. Deux conditions paraissent nécessaires pour briser l'influence des partis. D'une part, attribuer la sélection des candidatures à

une commission indépendante, désignée soit par le Conseil fédéral soit par le Parlement. S'il revenait toujours à l'Assemblée fédérale d'élire les juges sur la base de cette sélection, l'extension de la durée du mandat, non-renouvelable - par exemple 15 ou 20 ans et non pas jusqu'à la retraite comme le prévoit l'initiative - préserverait les élus d'éventuelles pressions politiques.

Une procédure de révocation

en cas de faute professionnelle grave ou d'incapacité prolongée à exercer constitue la contrepartie de la longue durée du mandat. Une procédure qui ne devrait pas relever de la compétence d'un organe politique, mais d'une instance juridictionnelle.

Si l'initiative populaire n'est pas exempte de défauts, elle a au moins le mérite d'ouvrir le débat sur une question d'importance pour l'équilibre des pouvoirs et l'indépendance de la justice.

## La mise en œuvre de la LAT révisée: un défi pour les communes

Aménagement du territoire: un bilan après 5 ans (2 / 2)

Michel Rey - 23 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35357>

Après les cantons ([DP 2253](#)), qu'en est-il des communes? A compter de l'approbation du plan directeur cantonal, elles disposent de cinq à sept ans pour mettre leur plan d'aménagement local en conformité avec les exigences de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur en 2014.

Une tâche herculéenne pour les autorités communales selon l'exposé présenté par Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial, lors d'un [congrès du Réseau aménagement du territoire](#). Car il s'agit pour les autorités communales de mener des travaux techniques

complexes et des discussions avec des propriétaires fonciers qui sont également leurs électeurs. Elles seront confrontées à un double défi: le réexamen de leur zone à bâtir et la mise en place d'une nouvelle réglementation.

### Le réexamen de la zone à bâtir

L'article 15 LAT prévoit que les zones à bâtir ne doivent pas dépasser les besoins démographiques et économiques prévisibles pour les 15 prochaines années.

Les communes doivent vérifier l'adéquation de la capacité d'accueil de leur zone à bâtir avec la croissance

démographique prévue par le plan directeur cantonal. Et procéder à son éventuel redimensionnement si elle est trop vaste.

Un exercice politique et technique complexe et conflictuel. Car selon une thèse publiée à l'EPFZ ([DP 2192](#)), deux tiers des terrains à bâtir de réserve se situent dans des communes de moins de 10'000 habitants, souvent mal desservies par les transports publics. La moitié d'entre eux appartiennent à des propriétaires qui ne souhaitent pas construire eux-mêmes ou les céder dans ce but.

La possibilité de créer de nouvelles zones à bâtir

demeure. Mais encore faudra-t-il démontrer que la commune a utilisé tout le potentiel des terrains sis en zone à bâtir. Autant dire un exercice technique et politique difficile à mener par une autorité communale. Car elle doit fournir au canton les preuves qu'elle a pris toutes les mesures pour densifier son territoire et pour assurer la disponibilité des terrains affectés à la zone à bâtir.

Dans la plupart des cantons, les communes bénéficient d'un appui technique et financier pour mener ces travaux. L'appui est utile, mais il ne lèvera pas la principale difficulté de cet exercice: la renégociation des droits à bâtir avec les propriétaires concernés.

### **Une nouvelle réglementation pour l'aménagement local**

La réglementation actuelle a été mise en place à une époque de croissance. Conçue sous forme de normes, elle visait à encadrer de nouvelles constructions, généralement des zones de villas très gourmandes en terres agricoles.

La LAT révisée préconise, quant à elle, un développement du milieu bâti vers l'intérieur. Il s'agit non seulement de favoriser la densification des constructions, mais aussi de coupler une urbanisation privilégiant la mixité entre habitat et activités avec la promotion des espaces publics et de la mobilité douce. Un vrai

changement de paradigme dans l'aménagement local. Car à des normes anciennes souvent rigides, il faut substituer des dispositions souples et à négocier. Un vrai défi pour les autorités communales, mais aussi pour les spécialistes.

Cette exigence a conduit le canton de Berne à proposer [différentes démarches de planification](#) de l'affectation et de la réglementation pour garantir un développement vers l'intérieur de qualité.

Le redimensionnement des zones à bâtir concerne principalement les communes touristiques et rurales.

### **Les communes touristiques**

Ces communes disposent souvent de vastes zones à bâtir. Leur réexamen est imposé par le nouveau plan directeur cantonal, mais aussi par les contraintes de la loi fédérale sur les [résidences secondaires](#).

L'avenir touristique doit être désormais orienté sur plusieurs saisons et non plus centré sur le seul hiver. Avec un développement moins dépendant du secteur de la construction, ce qui conduit à une remise en cause des secteurs de la zone à bâtir destinés aux résidences secondaires.

Lors de la journée d'Espace Suisse, deux expériences de dézonage ont été présentées dans les communes touristiques de Sils en Engadine et d'Anniviers en Valais. On peut en tirer

plusieurs enseignements intéressants ([Inforum](#) 3/2019 à paraître).

Les deux communes se sont d'abord interrogées sur la vision du développement touristique: quel type de développement pour quel périmètre d'urbanisation? Cette vision est un préalable indispensable pour procéder à un redimensionnement de la zone à bâtir.

La démarche doit ensuite mettre tous les propriétaires fonciers sur un même pied d'égalité dans leurs droits et obligations. De ce fait, elle demande beaucoup de créativité de la part des experts pour gérer les droits à bâtir et concentrer le développement de l'urbanisation. Elle doit être menée dans le cadre d'une politique d'information active et transparente.

### **Les communes rurales**

Ces communes ont des ambitions limitées en matière d'expansion démographique. Elles souhaitent souvent accueillir quelques contribuables supplémentaires. Mettre fin à l'espoir d'une croissance est un acte politique difficile à assumer par les autorités communales face à leurs électeurs.

Les autorités communales pourront justifier leur action de redimensionnement par les exigences du canton et de la Confédération. Il s'agira de convaincre des propriétaires de renoncer à leurs droits à bâtir. Compte tenu de la proximité

sociale entre autorités communales et citoyens, il ne sera pas facile à ces autorités de passer à l'acte. Même si elles ont des garanties que ce dézonage ne devrait pas faire l'objet d'un dédommagement.

Le redimensionnement des zones à bâtir est une démarche complexe qui prendra du temps, certainement au-delà des délais prévus par la loi.

Plus de dix ans pour la démarche de Sils. Est-ce grave du point de vue de l'urbanisation?

De nombreuses communes vont recourir à l'article 27 (zone réservée) de la LAT qui prévoit que rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation. Elles pourront bloquer toute nouvelle construction pendant la durée de la révision. Le processus d'urbanisation sera ainsi sous contrôle.

En outre, de nombreux cantons ainsi que l'Office fédéral du développement territorial

peuvent s'opposer à tout nouveau projet de construction en contradiction avec les règles définies par le plan directeur cantonal.

Par contre, l'étalement urbain devrait se poursuivre, même si c'est de manière mieux maîtrisée, car la plupart des communes rurales disposent encore de zones à bâtir, susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions. Et la hausse du prix de l'immobilier en milieu urbain va accroître leur attractivité.

## Cinéma en salle: un avenir difficile

Coup de projecteur sur les statistiques et les tendances des films en Suisse

Jacques Guyaz - 24 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35361>

Comme dans tous les pays, l'avenir du cinéma en salle est plutôt sombre en Suisse. Les causes en sont connues ([DP 2239](#)): le développement des plateformes de vidéos à la demande comme Netflix, qui risque d'ailleurs d'être à son tour débordée par l'arrivée prochaine de Disney sur ce marché; ensuite l'explosion du nombre de séries télévisées de grande qualité qui maintient le public dans son salon.

L'apparition d'écrans de télévision géants est rarement mentionnée. Il s'agit pourtant d'une condition de base qui offre à domicile, pour un prix raisonnable, une qualité de vision - mais pas toujours de son - très acceptable.

L'Office fédéral de la statistique vient de publier des [données](#) fort intéressantes, établies sur la longue durée. Après avoir atteint un pic autour de 1960, le nombre de cinémas s'est effondré dans notre pays, passant de plus de 600 à environ 300 dans les années 90. Après une stabilisation pendant une vingtaine d'années, ce nombre décroît à nouveau. Il est désormais passé sous la barre des 300.

Mais ces cinémas n'ont plus rien à voir avec ceux des années 60 du siècle précédent. Les grandes salles ont été remplacées par des multiplexes avec plusieurs écrans et moins de fauteuils. Le nombre de

salles est en fait resté quasiment identique à ce qu'il était voici 50 ans. Les fauteuils sont beaucoup moins nombreux: plus de 220'000 autour de 1960 contre moins de la moitié aujourd'hui.

### Plus de films, moins de spectateurs

Le nombre total de spectateurs est pris en compte dans les statistiques depuis 1980. Cette année-là, les cinémas helvétiques ont accueilli 21 millions de spectateurs. La chute est vertigineuse dans les années 80, passant à 15 millions d'entrées en 1990 - c'était la grande époque de la location des cassettes vidéo -

et ce chiffre s'est ensuite stabilisé pendant 20 ans avant de baisser à nouveau pour se situer aujourd'hui autour de 12 millions.

La quantité de films projetés aujourd'hui est presque deux fois plus importante que dans les années 90. Ce paradoxe n'en est pas un. La production cinématographique a explosé dans le monde entier et la politique de projection des multiplexes est totalement différente des cinémas d'il y a 40 ans. Une salle projetait le même film pendant une semaine. Aujourd'hui plusieurs films différents sont projetés dans la même salle à des heures choisies selon le public visé. Un film qui n'attire pas les spectateurs est remplacé au bout de quelques jours.

La Suisse romande reste beaucoup plus attirée par le cinéma que la Suisse alémanique. Outre-Sarine, le nombre d'entrées par habitant

est d'environ 1,3, alors qu'il atteint 1,8 en Suisse romande. Cette différence est difficilement explicable, peut-être en raison de l'impact médiatique du cinéma français. Pour nos voisins d'Outre-Jura, c'est une industrie très importante et les médias en parlent beaucoup. Le cinéma est très présent dans les têtes, même si les grosses productions américaines en profitent d'abord et attirent les spectateurs.

### **Un Röstigraben cinématographique**

Depuis le début de l'année, parmi les [25 films](#) les plus vus en Suisse alémanique, si l'on met de côté 21 films américains destinés pour l'essentiel aux adolescents et aux jeunes adultes, on trouve deux productions helvétiques, *Zwingli* et *Le merveilleux voyage de Wolkenbruch*, ainsi que deux films français, *Qu'est-*

*ce qu'on a encore fait au Bon Dieu* et le dernier *Astérix*.

La Suisse romande est plus éclectique: aucun film suisse dans l'océan américain, mais deux œuvres françaises, l'inévitable *Qu'est-ce qu'on a encore fait au Bon Dieu* ainsi que *Les petits mouchoirs*. Auxquels s'ajoutent deux films issus du festival de Cannes, l'espagnol *Dolor y Gloria* d'Almodovar et *Parasite*, la palme d'or du Coréen Bong Joon Ho, sans oublier l'anglais *Rocketman*, la biographie d'Elton John.

Le Röstigraben reste une réalité pour les productions suisses: le film sur Zwingli vient en deuxième position des succès de l'année Outre-Sarine avec 232'000 entrées contre... 5'800 dans nos terres francophones, soit dix fois moins de spectateurs en proportion de la population. Il est des barrières culturelles qui restent infranchissables.

## **Démocratie directe sous influence**

Les méthodes du marketing d'influence s'appliquent désormais aux récoltes de signatures pour les initiatives populaires

---

*Yvette Jaggi - 25 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35364>*

A chaque échéance électorale d'importance, comme dans toute action ou consultation démocratique, les algorithmes jouent désormais un rôle déterminant. Et leur importance s'accroît avec le raffinement des méthodes de

[référencement](#), d'argumentation et de vérification.

C'est en quelque sorte le versant politique de la communication commerciale. On n'est plus dans la prise de

contact avec les consommateurs ni dans la promotion des ventes, mais bien dans le [marketing d'influence](#). Sauf que le *prospect* n'est pas le client potentiel qui achète en ligne, mais bien le citoyen participant

à la vie démocratique et le membre actif de la société dite civile. Plus généralement, les personnes présentes sur les réseaux sociaux bénéficient d'un suivi particulièrement attentif.

## Le marketing d'influence

Les algorithmes omnivores mémorisent, traitent et recourent les masses de données livrées par les internautes qui consultent Google et autres puissants moteurs de recherche, multipliant leurs interlocuteurs et leurs indiscretions sur Facebook ou actifs sur Twitter. Le tout sans toujours penser à l'autoportrait complet qu'ils fournissent gracieusement aux cibleurs, profileurs et autres influenceurs.

Ces derniers font jouer l'[intelligence artificielle](#), nom assez vague donné aux algorithmes - et aux programmes et systèmes qui les utilisent - (re)produisant ou simulant ensemble un comportement réputé intelligent. Cette combinaison permet d'évaluer instantanément la force et la nature de l'influence exercée et revêt de plus une bonne valeur prédictive.

Autant dire le rêve pour un promoteur à la recherche de suiveurs (*followers*) commerciaux ou idéologiques, le cas échéant à l'aide de modèles prestigieux (catégorie Federer) ou plus proches (du type médecin de bon conseil), voire de modestes blogueurs. Les uns et les autres doivent

jouir d'une bonne crédibilité auprès des internautes, des jeunes en particulier, grands amateurs de références immédiates, de bonnes adresses et surtout de conditions avantageuses (actions, rabais, etc.).

Par la grâce d'Internet et des réseaux sociaux, ces influenceurs ont remplacé le traditionnel [bouche-à-oreille](#). Leurs interventions sont organisées et tarifées, mais non réglementées, échappant notamment à la répression de la concurrence déloyale. Du coup sont apparues des sociétés spécialisées dans la [vérification](#) des assertions et recommandations contenues dans les messages délivrés, commerciaux pour l'instant. Les médias, les élus et les citoyens éclairés s'épuisent à contrer les *fake news* balancées en ligne, des services secrets russes à la Maison Blanche en passant par toutes sortes d'acteurs idéologiques.

## La démocratie directe en direct

Cela devait arriver: des agences spécialisées organisent, pour le compte de partis politiques ou d'autres organisations, la récolte de signatures par voie électronique. Leurs services consistent à exploiter des fichiers à disposition des comités d'initiative et à les compléter par des adresses référencées en fonction des comportements repérés par les chers algorithmes.

Le rendement est spectaculaire. En 2018, le référendum contre les «*détectives sociaux*» a pu aboutir sans qu'un parti ou une association ait entrepris la moindre récolte de signatures. Cette année, l'initiative contre les exportations d'armes a rassemblé en deux mois les 100000 paraphes nécessaires à son dépôt. Double exploit dû, entre autres succès, à la plateforme [We Collect](#), qui vient de récolter plus de 90'000 signatures en trois mois à l'appui de l'initiative pour les glaciers.

Les performances de cette plateforme, créée en 2015 par Daniel Graf, lui ont donné trop de pouvoirs, ont jugé ceux-là mêmes qui avaient de la sympathie pour ses interventions dans la vie démocratique et en ont sans doute profité, à commencer par le [parti socialiste suisse](#). Las de ces critiques, [Daniel Graf](#) a décidé de créer une [Fondation pour la démocratie directe](#), à laquelle il transfère gratuitement *We Collect*. La fondation l'exploitera en même temps que d'autres plateformes analogues. Nul doute que le très prochain appel de fonds permettra de doter cette fondation d'un capital d'au moins 50'000 francs.

## L'action citoyenne à l'ère du numérique

L'intervention d'influenceurs dans le fonctionnement traditionnel de la démocratie suscite des réactions contrastées. Dans une récente publication, [Avenir Suisse](#)

prend résolument parti pour «une démocratie directe numérique» dans laquelle il voit notamment une modernisation de l'exercice des droits populaires. S'agissant de la récolte électronique des signatures, elle est facilitée à tel point qu'elle devrait entraîner une augmentation du nombre des signatures exigées pour les initiatives fédérales, par exemple à 6% du nombre des citoyens contre 2% pour une récolte papier, proportion correspondant à un effectif à peine supérieur aux 100'000 actuels.

La vision optimiste d'une démocratie enrichie par le *big data* ne fait évidemment pas l'unanimité. L'extrême gauche est divisée. Certains voient

dans le *big data* [un espoir](#) de restaurer l'économie planifiée, tandis que d'autres considèrent comme [une grave menace](#) «la synergie de l'intelligence artificielle et de l'idéologie néolibérale».

Ce pessimisme est notamment partagé par Cathy O'Neil. Cette mathématicienne et ancienne analyste à Wall Street, mondialement célèbre pour sa dénonciation des dérives des algorithmes, voit dans ces dernières une véritable [bombe à retardement](#) accroissant les [inégalités](#). Evidemment, l'accusation vaut aussi pour la vie civique et «le citoyen obligatoirement pris pour cible». A noter que l'émetteur n'est pas davantage protégé:

une pétition échappe immédiatement à celui ou celle qui l'a postée sur un réseau social pour devenir la proie de ses algorithmes.

Entre ces opinions extrêmes doit se trouver quelque part une solution qui permettrait un élargissement du champ politique par les techniques nouvelles et garantirait aux citoyens l'autonomie de leurs choix et la libre expression de leur volonté, toutes modalités d'expression confondues.

Mais les difficultés rencontrées avec le «simple» vote électronique ([DP 2236](#)) montrent tout l'écart qu'il peut y avoir entre les possibilités techniques et les exigences démocratiques...

## Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

### Médicaments: quels coûts justifient ces prix?

Les [prix des nouveaux médicaments](#), notamment ceux issus de la biogénétique, atteignent des sommets: des centaines de milliers, voire des millions de francs. Pour leur défense, les entreprises pharmaceutiques évoquent la grande efficacité de ces nouveaux produits et la nécessité de financer la recherche.

Depuis des années, les dépenses de recherche de [Novartis](#), par exemple, stagnent aux environ de 9 milliards de dollars. Par contre celles du marketing et de la distribution ne cessent d'augmenter, actuellement à plus de 12 milliards. | *Jean-Daniel Delley 20.08.2019*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **L'UDC appuie involontairement une initiative pour le tirage au sort des juges**

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010204/index.html#a2>

<https://www.tdg.ch/economie/ubs-defend-vendredi-clients-francais/story/22184649>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/der-richter-und-seine-henker/story/21580606>

<https://www.weltwoche.ch/ausgaben/2017-43/artikel/der-abweichler-die-weltwoche-ausgabe-432017.html>

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806fcedb>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis486t.html>

<https://www.zsr.ch/fr/>

### **La mise en œuvre de la LAT révisée: un défi pour les communes**

<https://www.domainepublic.ch/articles/35307>

[https://www.netzwerk-raumplanung.ch/files/download/mitglieder\\_partner/tagung%20rpg1%202019/einladung\\_tagung\\_rpg1\\_invitation\\_congres\\_lat1.pdf](https://www.netzwerk-raumplanung.ch/files/download/mitglieder_partner/tagung%20rpg1%202019/einladung_tagung_rpg1_invitation_congres_lat1.pdf)

<https://www.aménagement-du-territoire.ch/index-fr.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32675>

[https://www.ebp.ch/sites/default/files/2019-06/Neue%20Nutzungsplanung\\_EBP\\_2019\\_0.pdf](https://www.ebp.ch/sites/default/files/2019-06/Neue%20Nutzungsplanung_EBP_2019_0.pdf)

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20140036/index.html>

<https://www.espacesuisse.ch/fr/publications/inforum>

### **Cinéma en salle: un avenir difficile**

<https://www.domainepublic.ch/articles/34741>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.9146634.html>

<https://www.procinema.ch/fr/statistics/top25yearly/>

### **Démocratie directe sous influence**

<https://www.agence-ska.com/fr/le-referencement-google>

<https://www.forbes.fr/lifestyle/boom-du-marketing-dinfluence/>

<https://fr.quora.com/%C3%80-partir-de-quoi-fait-on-la-diff%C3%A9rence-entre-un-algorithme-et-de-lintelligence-artificielle>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/influencer-warum-ottonormalverbraucher-fuer-luxus-werben-ld.1502601>

<https://www.wired.com/story/newsguard-extension-fake-news-trust-score/>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/der-radikaldemokrat/story/13897104>

<https://www.tagesanzeiger.ch/sonntagszeitung/kampf-um-waehlerdaten-erreicht-die-schweiz/story/21332645>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/jeder-franken-landete-direkt-auf-den-konten-der-komitees/story/15403371>

<https://www.democratie.ch/#home>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/une-democratie-directe-numerique/>

<https://www.nzz.ch/feuilleton/lassen-sich-maerkte-steuern-big-data-bringt-planwirtschaft-zurueck-ld.150040>

[https://www.republik.ch/2019/08/03/die-synergie-von-kuenstlicher-intelligenz-und-neoliberaler-ideologie-ist-extrem-bedrohlich?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=republik%2Fnewsletter-editorial-nl-vom-3-8-2019](https://www.republik.ch/2019/08/03/die-synergie-von-kuenstlicher-intelligenz-und-neoliberaler-ideologie-ist-extrem-bedrohlich?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=republik%2Fnewsletter-editorial-nl-vom-3-8-2019)

[https://www.amazon.fr/kindle/dp/B07K7RFYD/ref=rdr\\_kindle\\_ext\\_eos\\_detail](https://www.amazon.fr/kindle/dp/B07K7RFYD/ref=rdr_kindle_ext_eos_detail)

[https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/11/07/cathy-o-neil-les-algorithmes-exacerbent-les-inegalites\\_5380202\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/11/07/cathy-o-neil-les-algorithmes-exacerbent-les-inegalites_5380202_4408996.html)

<https://www.domainepublic.ch/articles/34572>

### **Espresso**

<https://www.rts.ch/info/economie/10221246-les-marges-spectaculaires-des-pharmas-sur-le-cancer-en-suisse.html>

<https://www.tagesanzeiger.ch/sonntagszeitung/marketingausgaben-der-pharma-gehen-durch-die-decke/story/22717937>